

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > URBOLE

URBOLE



URBOLE

Dernière mise à jour :

04.10.2021

Herbicides

Protection des cultures

N° AMM :

2190268

Composition:

500 g/l

diflufenicanil

Formulation:

SC Suspension concentrée

Mode d'action:

Préventif

Post-levée des adventices

Pré-levée des adventices

Racinaire

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)

- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

Blé Dur d'Hiver

Blé Tendre d'Hiver

Orge d'Hiver

Classement



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

• Pour les travailleurs : 6 Heures

Mentions de danger

- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent en bordure des points d'eau pour les applications à l'automne en prélevée et pour les applications au printemps et de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent en bordure des points d'eau pour les applications à l'automne en post-levée.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, porter : des gants en nitriles certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant le mélange/chargement : des gants en nitriles certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée avec un tracteur avec cabine, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant l'application (pulvérisation vers le bas) : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée avec un tracteur sans cabine, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant l'application (pulvérisation vers le bas) : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique.
- Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.

Préparation de la bouillie

URBOLE se verse directement dans le pulvérisateur en maintenant une agitation constante

Conditions particulières de mise en oeuvre

Précautions d'utilisation : * Utiliser Urbole sur sols bien préparés et des semis recouverts de terre (2 à 3 cm de profondeur) surtout en prélevée (éviter de traiter sur des grains en surface). Des symptômes de jaunissement ou de petites taches foliaires peuvent être observés, mais sont sans conséquence sur le rendement. Eviter de traiter en cas de sols asphyxiant et ou système racinaire mal implantés. Sur sol filtrant éviter de traiter si des précipitations importantes sont à craindre. Eviter les conditions de gel, de froid prolongé et d'amplitudes thermiques fortes.

Pulvérisation

Pulvérisation : Mise en oeuvre entre 100 et 300 l/ha. L'emploi de buses à injection d'air ou à limitation de dérive homologuée dans le cadre de l'arrêté ZNT est recommandé en travaillant à une pression comprise entre 1 et 3 bars.

Volume d'eau

100 à 300 l/ha

Paramètres pression

1 à 3 bars

Délai sans pluie

2 heures

Type de buse

A limitation de dérive
A fente

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min + prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- URBOLE™ - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

URBOLE™ - AMM N° 2190268 - Composition : 500 g/l diflufenicanil - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des

eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent en bordure des points d'eau pour les applications à l'automne en prélevée et pour les applications au printemps et de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent en bordure des points d'eau pour les applications à l'automne en post-levée.

TM Marque d'une société du groupe Syngenta

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
